

Retour sur la réunion IA du GT Explorations Écologiques, le mercredi 23 septembre 2026, 12h30-13h55

Voici des avis proposés par les personnes présentes au GT Explorations Écologiques. Il y avait 14 participant.es de l'ICJ mais aussi de l'extérieur du laboratoire. Globalement il a été demandé de ne pas faire de recommandation, même si parfois nous n'avons pas pu nous empêcher d'en faire. C'était une demande formulée par la direction du laboratoire au GT EE et à la commission impact environnemental d'avoir un avis sur cette proposition de charte IA concernant les activités de recherche. Des éléments seront probablement discutés prochainement au conseil de laboratoire.

Notons que "le GT EE" n'est pas constitué de personnes fixes puisque qu'ouvert à toutes et tous. Les avis et remarques ci-dessous sont donc ceux des personnes présentes dont nous ne souhaitons pas ici donner les noms.

Le GT EE a accepté de regarder cette charte pour discuter de l'intérêt éventuel d'une charte et en particulier concernant l'utilisation des outil d'IAg. Nous tenons à rappeler que l'IA générative a été souvent discutée l'année académique précédente, de façon assez critique et radicale (au sens d'aller à la racine des choses), au sein de ce GT.

Quelques remarques concernant le projet de charte IA de l'ICJ.

- Cette charte a été trouvée "administrative" et "molle" concernant sa prise de position.
- Quelle va être la différence avec la charte de l'UCBL ? Ne vaut-il pas mieux attendre d'avoir une charte au niveau de l'établissement pour pouvoir écrire un document avec une véritable valeur ajoutée ?
- Nous nous sommes interrogé-es sur la pertinence même de la rédaction d'une charte, certain.es exprimant le fait qu'en écrire une, c'était déjà adopter l'outil, se résigner, lui permettre de proliférer dans les usages du labo. Sans avoir un mouvement clair de type "pour ou contre une charte", nous nous sommes demandés quelle était la pertinence d'écrire une charte si tôt (avant de connaître les impacts, avant celle de l'UCBL, etc.).
- A propos de l'Article 2. On parle de données sensibles comme des dossiers de candidature ou relatifs à la recherche industrielle. Il n'est pas mentionné que si on y injecte ses propres idées de recherche, elles seront, de facto, pillées par les IA.
- La question de rappeler clairement les faits (impacts socio-écologiques, cognitifs, etc., dans la lignée de ce qu'a fait l'INRIA) concernant les IA génératives dans la charte a été posée. Rappelons que ces algorithmes demandent une très grande quantité d'énergie, qu'elles demandent une très grande quantité d'eau (la production de puces électroniques à Taiwan impose des restrictions d'eau aux habitants) et que son coté extractiviste implique en conséquence des zones de tension dans le monde conduisant parfois à des guerres (en particulier en République Démocratique du Congo, cf. le livre *Barbarie Numérique* de Fabien Lebrun disponible à la BU Maths). Il est alors proposé de faire, avant la charte proprement dit (en préambule), un rappel des faits au sujet de l'impact de ces algorithmes.

- Un problème a été largement soulevé autour de l'expérimentation. Il semble étonnant que l'"expérimentation" demandée par la direction ne soit par cadrée de façon claire (comme en médecine). En effet, une expérimentation doit être cadrée : il faut alors des critères de jugement, établir des bases de ces critères, une temporalité, des procédures etc. Finalement, il semble difficile de dire "on lance l'expérimentation et on voit après", indépendamment des conséquences. On peut imaginer s'intéresser à la santé au travail (stress dû à l'utilisation ou la non-utilisation de ces algorithmes), à l'ambiance au laboratoire suite à l'adoption des pratiques d'IAg, etc. On peut même imaginer un comité indépendant qui analyserait les résultats à mi-parcours. Ainsi, par exemple, si les protagonistes à l'expérimentation deviennent dépendants de ces algorithmes, on pourra se demander s'il faut arrêter l'essai. Le comité peut aussi noter les effets indésirables.
- Article 3. Il y a unanimité, ou presque, pour dire que cet article est bancal. Qui peut dire si sa recherche est "pertinente" ou pas. Cela va accentuer les biais dans la recherche où justement les chercheurs et chercheuses les plus affirmés vont utiliser sans limite ces algorithmes. Au passage, on ne sait pas trop ce que veut dire un modèle léger dans l'IA.
- Article 1. Il a été remarqué que la "transparence" est difficile à vérifier : comment savoir si les collègues utilisent ou pas une IA ? Il est aussi été remarqué que mettre la déclaration de Leiden comme premier article est étonnant. Une recommandation est peut-être de la mettre avant la charte, au niveau des faits, et ensuite la décrire dans des articles.
- Il a aussi été remarqué que des phénomènes d'addiction ne sont pas à sous-estimer, qu'ils sont présents et qu'ils vont certainement arriver avec des conséquences pas forcément souhaitables. C'est une inquiétude qui est de plus en plus présente dans les hôpitaux de Lyon en particulier.